

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue via vidéoconférence au moyen de l'application Zoom débutant à 18 h 40, le lundi 15 février 2021 et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Suzy Lessard, M. Pierre Boudreault, M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M^{me} Dany Dallaire, directrice générale

Sont absents M. Michel Tremblay
M^{me} Nathalie Simard

21- AMÉLIORATION DES SERVICES INTERNET – FORMATION D'UN COMITÉ

M. le maire explique le dossier. La situation en regard de la couverture Internet sur le territoire de la municipalité est problématique. Afin d'analyser toute la situation et d'explorer les pistes de solutions, la formation d'un comité de travail est proposée.

M. le maire présente la composition du comité de travail pour ce dossier.

37-02-21

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers de former un comité de travail en vue d'analyser la situation des services Internet sur l'ensemble du territoire et d'explorer les pistes de solutions dont la composition est la suivante :

- M. Émile Hudon, maire;
- M. Pierre Boudreault, conseiller;
- M. Pierre Audet, citoyen;
- M. Alexandre Garon, directeur général adjoint
- M^{me} Dany Dallaire, directrice générale.

25- DEMANDE DE P.P.C.M.O.I. DE MME AUDREY PARADIS – SECOND PROJET DE RÉOLUTION

Dans le cadre de la procédure visant à accorder cette demande, l'adoption du second projet de résolution est proposée.

M. Jean-Sébastien Allard fait la lecture du second projet de résolution pour la demande de P.P.C.M.O.I. de M^{me} Audrey Paradis.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution numéro 222-10-20 acceptant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble présenté pour la propriété sise au 190, rue De Quen par M^{me} Audrey Paradis;

CONSIDÉRANT QU'une période de consultation écrite sur ce projet de résolution s'est tenu du 28 janvier au 11 février 2021;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été soumis à la municipalité sur ce projet de résolution;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la demande;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé est complet et répond aux critères établis dans le règlement numéro 2018-471, règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement proposé pourrait être problématique pour la circulation de la rue De Quen;

38-02-21

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- Que le présent second projet de résolution soit adopté en vue d'accepter la demande de projet particulier de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble déposé par M^{me} Audrey Paradis, en vue d'établir une ferme urbaine sur la propriété sise au 190, rue De Quen, le tout selon les documents déposés et ce à la condition que l'espace de stationnement prévu au projet soit réorienté afin que les véhicules stationnés sur la propriété puissent repartir de l'avant pour accéder à la rue De Quen;
- Que la présente résolution soit soumise à la procédure d'approbation référendaire prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

26- MODIFICATION DU SYSTÈME DE DÉSINFECTION DE L'EAU POTABLE – SERVICE D'INGÉNIERIE

Ce point est annulé.

27- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE TEMPORAIRE POUR LES ENTREPRISES DE SAINT-GÉDÉON DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

M^{me} Suzy Lessard résume le dossier.

La municipalité a adopté en janvier dernier, une prolongation du Programme d'aide financière temporaire pour les entreprises locales en lien avec la COVID-19.

Le comité d'analyse a reçu une demande qui a été analysée. La demande provient de l'entreprise 9202-4231 Québec Inc., pour la mise en place et pour l'opération du Musée de la glace, le long d'un parcours de 2 km sur le lac Saint-Jean. Les coûts jugés admissibles par le comité sont liés à la conception d'un nouveau site web intégrant un module de réservation et de paiement en ligne.

Le comité d'analyse recommande une aide de 2 275 \$.

39-02-21

Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière spéciale de 2 275 \$ à l'entreprise 9202-4231 Québec Inc. afin d'aider à la confection d'un site web intégrant un module de réservation et de paiement en ligne pour le Musée de la glace, nouvellement ouvert sur le lac St-Jean.

28- AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

29- PÉRIODE DE QUESTION

M. le maire informe les citoyens qu'une programmation a été préparée pour la semaine de relâche. Celle-ci sera disponible sur notre site Internet. Il invite la population à participer.

30- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 18 h 50, M^{me} Claire Girard propose la levée de l'assemblée.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directrice générale